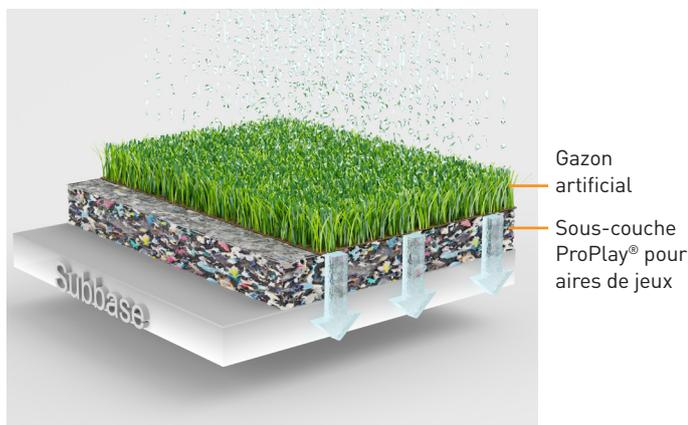


INFORMATION GÉNÉRALE



Système de gazon artificiel avec ProPlay® pour aires de jeux avec sous-couche de protection contre les chutes



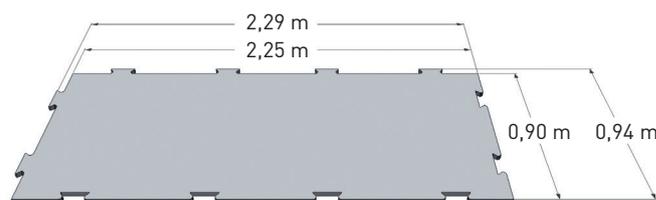
Sous-couche Proplay amortissante avec queues d'arrondées du Proplay pour aires de jeux

Description du produit

Le **Proplay pour aires de jeux** est conçu pour offrir une protection contre les chutes et les blessures à la tête aux enfants ainsi qu'aux autres utilisateurs de l'aire de jeux.

Le ProPlay® pour aires de jeux est composé de mousses de polyéthylène à liaisons croisées, et consolidées par un procédé thermique (cellules fermées) (PEX). Cette mousse provient de résidus de production et ne contient aucun contaminant.

Le Proplay pour aires de jeux est une composante essentielle du système de gazon artificiel amortissant pour aires de jeux. Le produit peut performer dans toutes les conditions météorologiques et est reconnu pour son excellente perméabilité.



Produit	Dalles par palette	m ² par palette
PP-25	42	85,05
PP-35	31	62,78
PP-45	25	50,63
PP-55	20	40,50

Dimensions et informations relatives à la sous-couche amortissante du ProPlay pour aires de jeux

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les polyoléfines à liaisons croisées sont chimiquement stables de par leur nature. Les composés contenus dans le matériel ne seront pas libérés pendant la durée de vie des produits. Le ProPlay® peut être utilisé en toute sécurité pour tout système de gazon artificiel. Les produits ne libèrent pas de produits chimiques qui présentent un risque pour l'environnement et/ou la santé de l'homme.

Le ProPlay® pour aires de jeux est conforme avec les réglementations suivantes:

- La Communauté européenne:
 - Le Règlement N° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil sur la Classification, L'Étiquetage et L'Emballage des Substances et des Mélanges (CLP).
 - Le Règlement (EC) N° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil Concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et la Restriction des Substances Chimiques (REACH).

- Le Code de Réglementation de L'État de la Californie (CCR):
 - Titre 22 «Sécurité Sociale» - Division 4.5 «Normes d'Hygiène pour la Gestion des Déchets Dangereux».
 - Titre 27 «Protection de l'Environnement» - Division 4 «Office of Environmental Health Hazard Assesment» - 1 'Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65).

FICHE TECHNIQUE

Caractéristiques Physiques	Proplay [®] -25 Value (Tolérance)	Proplay [®] -35 Value (Tolérance)	Proplay [®] -45 Value (Tolérance)	Proplay [®] -55 Value (Tolérance)	Unité	Standard
Épaisseur à une charge de 2 kPa	27 (+/- 2)	37 (+/- 2)	47 (+/- 2)	57 (+/- 2)	mm	EN-ISO 9863-1*
Masse par unité de surface	2,7 (+/- 0,41)	3,3 (+/- 0,50)	4,0 (+/- 0,60)	4,6 (+/- 0,69)	kg/m ²	EN-ISO 9864*

* Tel que modifié par Schmitz

Performance characteristics	Proplay [®] -25 Valeur	Proplay [®] -35 Valeur	Proplay [®] -45 Valeur	Proplay [®] -55 Valeur	Unité	Standard
Réduction de force	70	75	78	81	%	AAA**
Déformation verticale	11	13	14	15	mm	AAA**
Hauteur de chute critique (Critère de Blessure à la Tête ~ 1000)	0,8	1,3	1,7	2,0	m	EN 1177
Résistance thermique (valeur-R)	0,54	0,74	0,94	1,14	m ² .K/W	EN 12667
Taux d'infiltration d'eau [IA]	36.000	36.000	36.000	36.000	mm/h	EN 12616

** Athlète Artificiel Avancé

AVERTISSEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION

- L'installation de ProPlay® pour aires de jeux doit être exécutée en vertu du code de la bonne exécution. Schmitz Foam Products B.V. décline toute responsabilité pour la conception, la construction de toute installation ou toute action de toutes les parties employées, à la suite ou à l'occasion de toute information fournie dans le présent document.
- Il est recommandé que la plateforme soit conçue et homologuée par un architecte ou un ingénieur civil, basé sur les conditions géotechniques et météorologiques du site et toutes restrictions locales pour la décharge du drainage.
- Bien que le ProPlay® pour aires de jeux puisse être installé sur tout type de plateforme, aussi longtemps que la construction elle-même soit assez résistante pour soutenir l'installation et le matériel d'entretien, il est conseillé que la plateforme possède une résistance minimale non-drainée d'au moins 50 kN/m² (BS 1377 partie 7) ou un California Bearing Ratio de 5 % (BS 1377, partie 4) ou équivalent.
- La régularité de la surface de la plateforme doit être à l'intérieur 10 mm sous une droite de 3 m.
- Il faut noter que le ProPlay® pour aires de jeux - comme n'importe quelle autre sous-couche d'absorption des chocs en mousse - va s'étendre/se réduire sous l'influence des variations de température ; pour éviter toute réduction inutile après l'achèvement de l'installation, il est recommandé que la méthode d'installation du ProPlay® pour aires de jeux soit respectée dans son intégralité !
- Le textile du ProPlay® pour aires de jeux ne doit pas être exposé à la lumière UV (c'est-à-dire la lumière du jour) pendant plus de 1 mois.
- Il est conseillé d'installer du gazon artificiel dans la semaine suivant l'installation du ProPlay® pour aires de jeux.
- Le gazon artificiel ne doit pas être collé (ou de toute autre manière être attaché) au ProPlay® pour aires de jeux, puisque le ProPlay® nécessite d'être en mesure de s'étendre/se réduire sans aucune entrave.
- Il est fortement recommandé de stabiliser le gazon artificiel à l'aide d'au moins 15 kg/m² (~3.1 lb/ft²) de sable, ou (de préférence) utiliser un gazon avec une fibre de verre renforcée en soutien.
- Dans tous les cas, il est conseillé de fixer le gazon au périmètre du terrain (selon les directives du fournisseur de gazon).
- Pendant l'installation du ProPlay® pour aires de jeux ou après l'installation (lors du montage et du remplissage du gazon artificiel) il est permis de conduire sur le ProPlay® pour aires de jeux avec de l'équipement d'installation/machines. La charge (par pneu) de l'équipement de l'installation doit être inférieure à 40 psi (~ 276 kN/m²) pour de courts laps de temps (par ex. conduite au-dessus de la surface) et moins de 20 lb/po² (138 ~ kN/m²) pour des délais plus longs (par exemple le stationnement sur la surface).

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

- Cette fiche de produit ProPlay® fournit des propriétés générales sur le produit et n'est reliée à aucune règle d'installation de terrain de jeu particulière. Les instructions d'installation du ProPlay® Shockpad se trouvent dans le guide de recommandation d'installation ProPlay®. Veuillez noter qu'il y a un manuel d'installation séparé pour le ProPlay®-Sport et le ProPlay® pour aires de jeux.
- L'information fournie est basée sur des mesures (indépendantes) et (si possible) fondée sur la moyenne des valeurs mesurées sur une période de temps longue et représentative. Des informations supplémentaires peuvent être rendues disponibles sur demande.
- Une grande attention a été accordée à l'exactitude de ce document lors de sa compilation. Cette publication annule et remplace toutes les précédentes fiches techniques. Schmitz Foam Products B.V. ne peut, toutefois, garantir la précision des informations contenues. Si vous avez des doutes ou des questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 0031 475370270.

Schmitz Foam Products B.V. est le fournisseur mondial de ProPlay®, le pad la sous-couche d'absorption des chocs et de drainage idéale pour les systèmes de gazon artificiel de haute qualité, dans les sports et la protection contre les chutes.

Schmitz Foam Products B.V.
Roermond – Pays-Bas
T. +31 475 370 270 • sales@schmitzfoam.com

